



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 26 mars 2021

L'an deux mil dix-vingt et un,
Le vingt-six mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Torchet, P. Lacharme, D. Prattico, J-C Legrand, R-M Resende Marques, R. Marques, C. Mathieu, N. Guyon, P.Guéganou, F. Indergand, A. Tendero et Mmes C. Deseine, V. Galerne et J.Samson

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : C. Deseine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :
RECETTES 2020	471 851,30 €	151 418,93 €
DÉPENSES 2020	- 326 368,97 €	- 68 877,98 €
Résultat 2020	145 482,33 €	82 540,95 €
Résultat reporté	312 481,26 €	378 811,81 €
Résultat cumulé	457 963,59 €	461 352,76 €
Restes à Réaliser DÉPENSES		- €
Restes à Réaliser RECETTES		- €
Total		461 352,76 €

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

⇒ **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :	
▪ <u>Déficit antérieur</u>	
▪ <u>Excédent antérieur reporté</u>	312 481,26 €
▪ <u>Virement à la section d'investissement</u>	
<u>Résultat de l'exercice – Déficit</u>	
Excédent	145 482,33 €
Excédent au 31/12/2020	457 963,59 €
Affectation obligatoire	
○ A l'apurement du déficit	-
○ A l'exécution du virement à l'investissement article 1068	-
SOLDE DISPONIBLE	457 963,59 €
○ Affectation complémentaire en réserves article 1068	150 732,34 €
○ Affectation à l'excédent reporté	307 231,35 €

- ⇒ **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2021, équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de :

FONCTIONNEMENT	788 400 €
INVESTISSEMENT	826 909 €
TOTAL	1 615 309 €

- ⇒ **PREND** acte de l'annulation par le Tribunal Administratif de Versailles des attributions de compensation 2016, 2018, 2019 et 2020 et **AUTORISE** le Maire à recourir à la procédure dérogatoire d'étalement de charges consécutives (81 069 €)
- ⇒ **FIXE** la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école des Huit Moulins par année scolaire à 750 € pour un enfant de maternelle et 580 € pour un enfant en élémentaire.

Ainsi fait et délibéré,

Le Conseil Municipal est informé :

- ⇒ De la proposition de Mr LACHARME de transformer la salle vacante de la mairie en bibliothèque,
- ⇒ De l'organisation de la foire à tout prévue le 5 septembre 2021 par l'ASLAB et que les bénévoles sont les bienvenus,
- ⇒ De l'organisation du double scrutin départemental et régional les 13 et 20 juin 2021 à l'espace socio-culturel,
- ⇒ Par Mme SAMSON et Mr INDERGAND du danger que représente le passage à grande vitesse des motos et quads au bout de la rue des Clauselais et qu'il convient d'assurer la sécurité des riverains,
- ⇒ De la demande d'un habitant de Mantes la Ville qui souhaite obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal ; demande soumise à l'examen du Conseil et qui fera l'objet d'un refus en application du règlement du cimetière.

Fait à Auffreville-Brasseuil, le 29 mars 2021,

Le Maire,
Serge ANCELOT

